

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017 à 18 H

PRESENTS : Annie Sagnes, Laurent Cazaux, Marie-Rose Haurine, Agnès Demoury, Jean-Claude Le Borgne, Elisabeth Pourtet, Jean-Bernard Carrère, Romain Estrade, Magalie Salis, Jérôme Lurie, Florence Marque.

ABSENTS : Laurent Grandsimon (procuration à Annie Sagnes)
Hervé Marchand (procuration à Jérôme Lurie)
Alain Lescoules (procuration à Jean-Claude Le Borgne)
Séverine Lauberton (procuration à Romain Estrade)

Madame Sagnes remercie Claire pour son travail effectué au sein des services de la commune de Luz, puisqu'elle part en vacances, puis à la retraite début juillet.

Aucun compte rendu n'est à valider.

On procède à l'examen de l'ordre du jour et à l'ouverture des débats.

1) **Election des délégués et suppléants pour constituer, pour partie, le collège électoral sénatorial 3 délégués – 3 suppléants**

Délibération :

Mme Annie Sagnes, adjointe au maire (remplaçant Mr Laurent Grandsimon, maire en application de l'article L.2122-17 du code général des collectivités) a ouvert la séance.

Mr Jérôme Lurie a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Mme Annie Sagnes a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Mme Annie Sagnes a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Jean-Claude Le Borgne et Agnès Demoury ; Romain Estrade et Magalie Salis.

Mme Annie Sagnes a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Elle a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Election des délégués

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ESTRADE Romain	15	quinze
CAZAUX Laurent	8	huit
GRANDSIMON Laurent	7	sept

Election des suppléants

INDIQUER LES NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE BORGNE Jean-Claude	8	huit
DEMOURY Agnès	8	huit
MARCHAND Hervé	8	huit

2) **Présentation de la phase PRO de l'aménagement des berges du Bastan par le maitre d'œuvre pays-paysages**

(Voir enregistrement audio)

3) **Temps scolaire – demande de dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours**

Délibération :

Madame Annie Sagnes, 1^{ère} adjointe, rappelle les propos de monsieur le maire au conseil municipal du 27 juin 2017 au sujet des rythmes scolaires. Entre temps le décret d'application autorisant les dérogations est passé au Journal Officiel le 28 juin 2017.

Le conseil de classe exceptionnel du 26 juin 2016, réunissant les écoles primaire et maternelle a avec une majorité écrasante demandé un retour à la semaine de 4 jours de classe dès la rentrée de septembre 2017 selon les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 12h et 13h45 – 16h30.

Les raisons sont les suivantes : la réforme n'a pas porté ses fruits et a accentué la fatigue des enfants et allongé pour la majorité d'entre eux le temps passé à l'école en raison en autre des transports scolaires.

Ces changements sont sans incidence sur les horaires des transports scolaires les jours concernés.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité de respecter le souhait des parents et des enseignants, et demande une dérogation pour revenir à 4 jours de classe.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.